



Département

Contrat

De professionnalisation

Sophie BOURGOGNE

Conseillère en Formation

☎ : 06.80.24.62.83

26 rue des magasins généraux

76600 LE HAVRE

☎ : 02 32 74 90 00

Fax. : 02 35 21 19 76

E-mail : s.bourgogne@lehavre-formation.fr

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail de type particulier qui prévoit une part du temps de travail consacrée à la formation. Il peut prendre la forme d'un contrat à durée déterminée ou une période de professionnalisation dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Le contrat est d'une période minimale comprise entre 6 et 12 mois correspondant à la durée de la formation mais elle peut être allongée jusqu'à 24 mois dans certains cas définis par des accords de branche.

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

- Le bénéficiaire

Le contrat de professionnalisation s'adresse à 2 catégories de bénéficiaires :

- jeunes de 16 à 25 ans résolus pour compléter la formation initiale
- demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

- L'entreprise

Tous les employeurs peuvent souscrire ce type de contrat sauf :

- l'Etat
- les établissements publics non assujettis aux financements des formations en alternance
- les collectivités territoriales

LA FORMATION

La formation est obligatoire. L'employeur s'engage à assurer au bénéficiaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et de lui fournir un emploi en relation avec cet objectif

LES FORMATIONS POSSIBLES

- Formations sanctionnées par un diplôme de l'enseignement technique (CAP, BAC PRO, BTS,...)
- Formations sanctionnées par une certification inscrite au répertoire National des certifications professionnelles (RNCP)
- Formations figurant sur une liste établie par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de la branche professionnelle : les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)
- Formations correspondant à une qualification professionnelle reconnue par les conventions collectives des branches professionnelles

LE STATUT DU TITULAIRE DU CONTRAT

C'est un salarié qui bénéficie des mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise

- La durée du contrat
- Les congés payés
- La protection sociale (maladie, accident de travail, etc..)

La durée du contrat inclut le temps passé en formation et ne peut excéder la durée hebdomadaire de travail pratiquée dans l'entreprise

REMUNERATION

La rémunération dépend de l'âge de l'intéressé et des diplômes professionnels déjà acquis. Tableau à titre indicatif pour 35 heures : se référer aux accords de la convention collective de branche.

Age du candidat	% du SMIC
16-21 ans Sans diplôme professionnel	55 %
21-26 ans Sans diplôme professionnel	70 %
16-21 ans Avec diplôme professionnel	65 %
21-26 ans Avec diplôme professionnel	80 %
26 ans et plus	SMIC ou 85 % Minimum conventionnel

AIDE FINANCIERE A L'ENTREPRISE

Une aide financière peut être apportée, à l'entreprise, pour compenser les frais engagés pour le suivi du jeune, dans son parcours professionnel, au sein de l'entreprise. Cette aide est attribuée, ou non, par les O.P.C.A. (Organismes Paritaires Collecteurs Agrés) – Collecteurs de fonds :

- une prime de tutorat de 230 euros/ mois, pendant 6 mois.

NOUVEAU

Dans le cadre d'une embauche d'un jeune de moins de 26 ans, en contrat de professionnalisation, une prime de 1000 à 2000 euros est accordée par le Pôle Emploi.

FORMATIONS DIPLOMANTES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Formations Diplômantes	Durée	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures par semaine	Jours de formation		Diplôme	Pré-requis	Inscriptions
BTS Management des Unités Commerciales	2 ans	1100	16	Lundi	Mardi	BTS	Baccalauréat	Juin à décembre
BTS Assistante de Gestion	2 ans	1100	16	Lundi	Vendredi	BTS	Baccalauréat	Juin à décembre
BTS Négociation Relation Clients	2 ans	1100	16	Lundi	Mardi	BTS	Baccalauréat	Juin à décembre
BTS Transport	2 ans	1100	16	Lundi	Jeudi	BTS	Baccalauréat	Juin à décembre
BAC PRO Commerce	2 ans	1100	16	Lundi	Jeudi	BAC	Classe de seconde ou BEP	Juin à décembre
BAC PRO Logistique	2 ans	1100	16	Lundi	Jeudi	BAC	Classe de seconde ou BEP	Juin à décembre
BAC PRO Services	2 ans	1100	16	Lundi	Jeudi	BAC	Classe de seconde ou BEP	Juin à décembre
BAC PRO Vente	2 ans	1100	16	Lundi	Jeudi	BAC	Classe de seconde ou BEP	Juin à décembre
BP Esthétique	2 ans	850	12	Lundi	Mardi Matin	BP	CAP Esthétique	Juin à décembre
BP COIFFURE	2 ans	850	12	Lundi	Mardi matin	BP	CAP Coiffure	Juin à décembre